

# DE QUEL BOIS JE ME CHAUFFE ?

Comment bénéficier  
de la Prime Air Bois ?

NOUVEAUTÉ  
LA PRIME AIR BOIS  
NOUVEAUTÉ



Plus d'info sur :

[www.chauffagebois.lametro.fr](http://www.chauffagebois.lametro.fr)



**GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE**

# CHANGEZ VOTRE POÊLE POUR CHANGER D'AIR!

Même utilisés rarement, les appareils de chauffage au bois peu performants participent à la pollution de l'air par les particules fines (jusqu'à 75 % des émissions en période de grand froid) et peuvent être à l'origine des pics de pollution. Il sont également peu efficaces.

Afin d'améliorer la qualité de l'air de notre région et de limiter l'exposition de la population à la pollution, Grenoble-Alpes Métropole lance la Prime Air Bois, destinée à vous aider à renouveler votre appareil de chauffage individuel au bois non performant.

## OBJECTIF

Renouveler en 5 ans 1/3 des appareils non performants utilisés\*, pour une baisse des émissions totales de particules fines sur le territoire de 10 %.

\*Appareils datant d'avant 2002 (poêles à bûches, inserts) et tous les foyers ouverts, implantés en résidence principale, ou louée en tant que résidence principale.

## POURQUOI CHANGER MA CHEMINÉE OU MON POÊLE ?



**3** BONNE RAISONS  
de s'équiper d'un  
appareil de chauffage  
au bois performant.

(comparaison entre un  
appareil performant et un  
appareil datant d'avant  
2002)

## COMMENT SAVOIR SI JE DOIS CHANGER MON CHAUFFAGE BOIS ? SUIS-JE CONCERNÉ ?



Tous les appareils datant d'avant 2002 et toutes les cheminées ouvertes sont considérés comme non performants et peuvent donc être remplacés.

## LA PRIME AIR BOIS



Une prime de **800€** pour tous les possesseurs d'un appareil de chauffage au bois non performant souhaitant le renouveler. (+ 400€ sous conditions de ressources)

## À NOTER

La Prime Air Bois est cumulable avec le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE), l'éco-prêt à taux zéro et les aides de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH).



### PLUS D'ÉCONOMIE ET DE PERFORMANCE

*3 fois moins de bois consommé*



### PLUS DE CONFORT ET DE SÉCURITÉ

*Une chaleur plus diffuse  
et un feu mieux maîtrisé*



### PLUS POUR MA SANTÉ ET L'AIR DE L'AGGLO

*Jusqu'à 30 fois moins d'émissions  
de particules fines*

## PUIS-JE BÉNÉFICIER DE LA PRIME AIR BOIS ?

- Je suis un particulier
- Je possède un appareil de chauffage au bois datant d'avant 2002 (poêles à bûches et inserts) ou une cheminée ouverte et je souhaite le remplacer
- Mon appareil est installé dans ma résidence principale ou dans un logement dont je suis propriétaire et que je loue en tant que résidence principale
- Ce logement est situé dans une des 49 communes de la métropole grenobloise
- Je m'engage à détruire mon ancien appareil
- Je remplace mon ancien appareil par un appareil dont les performances sont garanties par le label Flamme verte 7 étoiles ou équivalent au minimum.
- Je fais installer mon appareil par un professionnel qualifié RGE (Reconnu Garant de l'Environnement).

Annuaire disponible sur :

[www.renovation-info-service.gouv.fr/trouvez-un-professionnel](http://www.renovation-info-service.gouv.fr/trouvez-un-professionnel)

## COMMENT BÉNÉFICIER DE LA PRIME AIR BOIS ?

### Avant tout achat d'un nouveau matériel :

- Consultez et remplissez un dossier de demande de "Prime Air Bois" (téléchargeable sur [www.chauffagebois.lametro.fr](http://www.chauffagebois.lametro.fr))
- Renseignez-vous auprès de l'Agence Locale pour l'Énergie et le Climat (ALEC) de la Métropole : **04 76 00 19 09**

De quel bois je me chauffe et la Prime Air Bois sont des dispositifs portés par Grenoble-Alpes Métropole, co-financés par l'ADEME, dans le cadre de l'AMI Fonds Air Bois, en partenariat avec la DREAL Rhône-Alpes, la Région Rhône Alpes, l'ALEC et Air Rhône-Alpes.

*(Des dispositifs similaires sont également mis en place par la communauté d'agglomération du Pays Voironnais et la communauté de communes du Grésivaudan sur leur territoire.)*

